



Pekuakamiulnuatsh  
Takuhikan

# AVIS PUBLIC

## Chasse au gros gibier dans la réserve faunique des Laurentides

### MESSAGE IMPORTANT À TOUS LES CHASSEURS

La période de chasse au gros gibier dans la réserve faunique des Laurentides (RFL) débutera le samedi 1<sup>er</sup> octobre au lever du soleil et se poursuivra jusqu'au dimanche 16 octobre 2022 au coucher du soleil.

Les chasseurs qui souhaitent y participer doivent obligatoirement répondre au [sondage](#) sur la population d'orignal de ce territoire et remplir le formulaire (inclus à la fin du sondage) prévu à cette fin disponible sur le site Web [www.mashteuiatsh.ca](http://www.mashteuiatsh.ca). L'inscription peut également se faire par téléphone au 418 275-5386, poste 1242. Il est possible de joindre l'équipe par courriel [[services.territoire@mashteuiatsh.ca](mailto:services.territoire@mashteuiatsh.ca)]. La date limite de réception des formulaires est le **vendredi 20 mai 2022**.

### Modalités d'attribution aléatoire

En raison de la situation actuelle liée à la COVID-19, la sélection des équipes et des zones pour 2022 se fera comme l'an passé, soit selon un ajustement de la deuxième méthode décrite à l'article 5.12.5 du [Code de pratique sur les prélèvements fauniques](#) : « *L'attribution aléatoire se déroule devant témoins et les participants n'ont pas besoin d'être présents lors de l'attribution. Les gagnants sont informés par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, le jour ouvrable suivant l'attribution aléatoire. Les équipes et les zones attribuées sont tirées par les personnes présentes lors de l'attribution aléatoire.* »

Ainsi, les témoins seront en nombre limité et les équipes et les zones seront tirées par une seule personne. Si vous êtes intéressé à être témoin de la pige, une case à cocher spécifique est prévue à cet effet sur le formulaire d'inscription. Quelques-unes des personnes qui auront accepté d'être témoins seront appelées pour assister à la pige.

La sélection des équipes aura lieu le mardi 31 mai 2022, dans une salle permettant de suivre les consignes émises par l'équipe d'urgence. Seuls les témoins seront admis à l'attribution aléatoire.

... 2

Il est important de prendre note que, pour être admissibles, les chasseurs doivent accepter les conditions émises pour cette chasse par la direction Droits et protection du territoire. Ceux qui seront sélectionnés pour la chasse dans la RFL n'auront pas accès à la première période de chasse sur le reste de Tshitassinu. Cette activité de chasse dans la RFL se déroulera sous la surveillance des agents territoriaux. L'activité doit être pratiquée dans le respect du Code de pratique sur les prélèvements fauniques.

### **Nombre de chasseurs et de zones**

Au total, 70 zones seront attribuées pour la saison 2022. Dans 18 zones, il y aura deux équipes et dans 52 zones, il n'y aura qu'une seule équipe. Des équipes remplaçantes pourront occuper la place laissée vacante lorsqu'une équipe aura terminé sa chasse dans 10 zones à deux équipes et dans 4 zones à une équipe (voir [carte en annexe](#)).

Au total, 88 équipes seront initialement sélectionnées lors de l'attribution aléatoire, soit 176 chasseurs. En incluant les équipes remplaçantes, ce total pourrait atteindre 102 équipes, soit 204 chasseurs de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, dans la réserve faunique des Laurentides pour la saison de chasse 2022.

Tshinishkumitinan!

***Tipelitamuna kie katshishpeuatekanitsh nanituhussi***  
***Droits et protection du territoire***